

Mise à l'enquête publique

BO n° 19 du 13.05.2022

L'Administration communale de Vionnaz soumet à l'enquête publique la/les demande(s) d'autorisation de construire déposée(s) par :

Requérant(s) : Xhuli Ramush, à Torgon
Propriétaire(s) : Xhuli Ramush, à Torgon
Auteur des plans : BF Architecture & Technique du Bâtiment Sàrl
Objet : Transformation et agrandissement d'un chalet avec installation d'une pompe à chaleur extérieure, en dérogation aux zones réservées et à l'art. 54 du RCCZ (pente de la toiture)
Parcelle : parcelle 1292 Plan : 1
Au lieu-dit : Damont Les Maisons
Zones : Chalets C2
Coordonnées : 2'556'525/1'129'930
Dossier déposé le 22 septembre 2021

Requérant(s) : Boiston Gilbert, à Leytron
Propriétaire(s) : Boiston Gilbert, à Leytron
Auteur des plans : Voefray Michel, à Chamoson
Objet : Construction d'une villa familiale avec deux appartements sur un garage existant, en dérogation aux zones réservées et à l'art. 12 du RCCZ (alignement)
Parcelle : parcelle 1697 Plan : 8
Au lieu-dit : Essert
Zones : Mixte artisanat-commerce MA
Coordonnées : 2'558'830/1'128'535
Dossier déposé le 14 décembre 2021

Requérant(s) : Romande Energie Service SA, à Préverenges
Propriétaire(s) : Perazzi-Trisconi Gabrielle et Zéphyr VTimmo SA, à Vionnaz
Auteur des plans : AV Archi SA, à Le Bouveret
Objet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure, en dérogation aux zones réservées
Parcelle : parcelles 856-2838 Plan : 14
Au lieu-dit : Le Langins
Zones : Habitat collectif R3
Coordonnées : 2'558'620/1'129'260
Dossier déposé le 10 mai 2022

Le(s) dossier(s) y relatif(s) peut/peuvent être consulté(s) au bureau communal pendant la durée de l'enquête publique, aux heures d'ouverture officielles. Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être adressées en deux exemplaires sous pli recommandé au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Vionnaz, le 13 mai 2022

L'Administration communale